

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 24 MARS à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 18 MARS 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Elisabeth BONJEAN - Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN - Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - Mrs Eric DARRIÈRE - Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Sarah DOURTHE

POUVOIRS :

- M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. le MAIRE
- M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à M. André DROUIN
- Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : ETALEMENT DE CHARGE SUITE A REFINANCEMENT DE DETTE/ETALEMENT DE L'AIDE DU FONDS DE SOUTIEN

REFINANCEMENT DE DETTE – ETALEMENT DE LA CHARGE DES IRA CAPITALISES

Le refinancement des emprunts à risque DEXIA n°MIN267750EUR001/MON277852EUR001 ET MPH256602EUR001 comporte une indemnité intégrée au capital du nouveau prêt de 3 090 000 € (IRA capitalisés).

La charge correspondant aux IRA capitalisés peut être étalée sur la période restant à courir sur les emprunts. La somme de 2 904 569,35 € peut donc être étalée sur 8 ans pour l'emprunt n°MPH256602EUR001 et la somme de 185 430,65 € peut être étalée sur 16 ans pour l'emprunt n°MON277852EUR001, à compter de 2016.

Les opérations d'ordre suivantes sont prévues au Budget Primitif 2016 pour l'étalement de la charge :

Transfert de la charge :

- mandat de dépense à l'article 4817 chapitre 040 pour la somme de 3 090 000 €,
- titre de recette à l'article 796 chapitre 042 pour la somme de 3 090 000 €.

Amortissement de la charge :

- mandat de dépense à l'article 6862 chapitre 042 pour la somme de 374 660,59 € (soit 363 071,17 € + 11 589,42 €),

- titre de recette à l'article 4817 chapitre 040 pour la somme de 374 660,59 €.

L'amortissement de la charge s'étalera de 2017 à 2031 comme indiqué sur le tableau en annexe.

REFINANCEMENT DE DETTE – ETALEMENT DU PRODUIT DE L'AIDE

Dans le cadre du refinancement des emprunts à risque, une aide du fonds de soutien a été octroyée à la Ville de Dax pour un montant estimé à 2 747 475,20 €.

Un titre de recette sera établi en 2016 pour la somme de 2 747 475,20 € à l'article 76811.

La Collectivité décidant de l'étalement de la charge liée aux IRA capitalisés, doit également étaler le produit de l'aide sur la même durée. Cet étalement doit ainsi se faire sur 8 ans, puisque le fonds de soutien ne concerne que l'emprunt n°MPH256602EUR001.

Pour cela, 'un produit constaté d'avance' devra être constaté fin 2016 par émission d'un titre de réduction sur le compte 76811.

En 2016, la réduction du titre (produit constaté d'avance) sera d'un montant de 2 404 040,80 € (soit $2\,747\,475,20 \times 7/8$), le solde du compte 76811 sera ainsi de 343 434,40 €.

En 2017, sera établi un nouveau titre pour la somme de 2 404 040,80 €, et comme en 2016, il sera procédé à une réduction de ce titre (produit constaté d'avance) pour une somme de 2 060 606,40 € (soit $2\,404\,040,80 \text{ €} - 343\,434,40 \text{ €}$).

Les écritures se poursuivront sur les années suivantes de la même manière, comme indiqué dans le tableau en annexe.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DECIDE de l'étalement et de l'amortissement de la charge correspondant à l'indemnité intégrée au capital du nouvel emprunt, pour 3 090 000 € (IRA capitalisés), suite à refinancement des emprunts à risque, et de procéder aux écritures comptables comme indiquées dans le tableau annexé,

DECIDE de l'étalement de l'aide du fonds de soutien sur 8 ans, en procédant aux écritures comptables comme indiquées dans le tableau joint.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160324-5-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 25 Mars 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».